

DEPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE COMBRIT

**CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2011
COMPTE RENDU**

L'an deux mil onze, le neuf décembre à 20h30, le Conseil Municipal de Combrit, légalement convoqué le 2 décembre, s'est réuni en mairie, 8 rue du Général de Gaulle sous la présidence de Monsieur **Jean-Claude DUPRE**, Maire de Combrit-Sainte Marine.

Etaient présents: DUPRE Jean-Claude, BATARD Marie-Claude, BEUFILS Jacques, BERNARD Emmanuel, DILOSQUER Marcel, GAONAC'H Vincent, JAVRY Roselyne, LASCHKAR Jean-Louis, LE BERRE Nicolas, LE DRAOULEC Michelle, LE GALL Michèle, LE GOÏC Françoise, LOUSSOUARN Christian, MELANGE Catherine, MONTREUIL Catherine, PENNARUN Gwenaël, ROZUEL Patrice, STEPHAN Henri, STRUILLOU Bernard, WILS Isabelle

Absents excusés ayant donné procuration :
LECOMTE Gaëtan à LASCHKAR Jean-Louis

Absents excusés :
DANIEL Sabine

Nbre de conseillers en exercice : 22
Nbre de présents : 20
Nbre de procurations : 1
Nbre de votants : 21
Nbre d'absents : 2

Le procès verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2011, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

Monsieur Nicolas LE BERRE a été désigné secrétaire de séance.

ARRETES DU MAIRE PRIS EN VERTU DU POUVOIR DE POLICE
(hors arrêtés de circulation - depuis le dernier conseil)

- Approbation du cahier de prescription de Kerloc'h Gwen
- Incorporation d'un bien sans maître rue de la Plage
- Restriction de l'usage de l'eau à compter du 14 octobre 2011
- Interdiction d'accès au public sur le chemin d'arrière dune
- Modification des membres du conseil portuaire
- Règlementation de la sonorisation des terrasses et des espaces ouverts

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE SES DELEGATIONS (Conseil Municipal du 22 mars 2008 – délibération n° 2008-29)

- Missions liées à la construction d'une salle de sports (L+SEI+Hand)
Avenant de prolongation n° 1 – pas d'incidence financière
- Missions liées à la construction d'une salle de sports (mission de coordination SPS)
Avenant de prolongation n° 1 – pas d'incidence financière
- Missions liées à la construction d'une salle de sports (missions OPC et EXE)
Avenant de prolongation n° 1 – pas d'incidence financière
- Travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public à Hent Korniguelou –
prolongation de la date de fin des travaux – pas d'incidence financière
- Travaux d'éclairage du giratoire situé à l'entrée de Sainte Marine
Entreprise CEGELEC OUEST pour un montant HT de 9 590.00 €
- Travaux d'enfouissement de réseaux téléphoniques et d'éclairage public à Menez
Kerdreanton avenant n° 1 - CEGELEC OUEST pour un montant de 7 274.00 € HT
- Travaux d'aménagement de voiries communales à Sant Tual et Pen Morvan – lot n°
2 génie civil de France Télécom et réseau d'éclairage public
Avenant n° 1 – CEGELEC OUEST pour un montant HT de 596.00 €
- Mission de maîtrise d'œuvre pur l'aménagement de la voirie rue du Stade
Cabinet Le Doaré pour un montant HT de 2 840.00 €
- Fourniture et pose de carrelage antidérapant au restaurant scolaire de Sainte Marine
Entreprise KERCHOM DIDIER pour un montant HT de 5 801.25 €
- Aménagement piétonnier et voirie rues de Croas Ver et Poul Ar Ven Dero – marché
complémentaire n° 1
- Aménagement piétonnier et voirie rues de Croas Ver et Poul Ar Ven Dero – avenant
n° 1
- Travaux d'aménagement de la rue Marcel Sculler et du carrefour de Bonèze

7 - FINANCES LOCALES

2011-103 DEL/DECISION MODIFICATIVE N° 1 – COMMUNE

Monsieur Jacques Beauvils, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2011.

Crédits supplémentaires :

COMPTE DEPENSES			
Chap.	Compte		Montant
065	657363	Subvention à caractère administratif pour restaurant scolaire	+ 77 000.00 €
COMPTE RECETTES			
Chap.	Compte		Montant
70	70841	Mise à disposition de personnel	+ 77 000.00 €

2011-104 DEL/DECISION MODIFICATIVE N° 2 – COMMUNE

Monsieur Jacques Beaufile, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2011.

Virements de crédits :

CREDITS A OUVRIR				
Opérations	Chap.	Compte		Montant
OFI	016	1641	Emprunts	1 600.00 €
OPNI	20	20415	Subvention équipement / éclairage public	87 400.00 €
OPNI	20	2042	Subvention équipement / autres	11 000.00 €
TOTAL				= 100 000.00 €
CREDITS A REDUIRE				
Opérations	Chap.	Compte		Montant
OPNI	23	2315	Installations, mat. et outillage technique	100 000.00 €
TOTAL				= 100 000.00 €

2011-105 DEL/DECISION MODIFICATIVE N° 1 – PORT DE PLAISANCE

Monsieur Gwen Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2011.

Virements de crédits :

CREDITS A OUVRIR			
Chap.	Compte		Montant
67	678	Autres charges exceptionnelles	4 500 €
67	678	Autres charges exceptionnelles	2 000 €
CREDITS A REDUIRE			
Chap.	Compte		Montant
012	6215	Personnel affecté par la collectivité de rattachement	- 4 500 €
022	022	Dépenses imprévues	- 2 000 €

2011-106 DEL/DECISION MODIFICATIVE N° 1 – SPANC

Monsieur Henri Stephan, adjoint aux travaux, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2011.

Virements de crédits :

CREDITS A OUVRIR			
Chap.	Compte		Montant
067	673	Titres annulés sur exercices antérieurs	45 €

CREDITS A REDUIRE			
Chap.	Compte		Montant
065	654	Pertes sur créances irrécouvrables	- 45 €

2011-107 DEL/DECISION MODIFICATIVE N° 1 – RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2011.

Virements de crédits :

CREDITS A OUVRIR			
Chap.	Compte		Montant
67	673	Titres annulés	+ 600 €
CREDITS A REDUIRE			
Chap.	Compte		Montant
011	6042	Achats prestat. servic. (autres que terrains)	- 600 €

2011-108 DEL/DECISION MODIFICATIVE N°2 – RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2011.

Crédits supplémentaires :

COMPTE DEPENSES			
Chap.	Compte		Montant
012	6215	Personnel affecté par la collect. de rattach.	+ 77 000.00 €
COMPTE RECETTES			
Chap.	Compte		Montant
74	7474	Subventions - Communes	+ 77 000.00 €

2011-109 DEL/RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Une ligne de trésorerie était jusqu'à présent ouverte auprès du Crédit Agricole pour un montant de 300 000 €. Le contrat se terminant au 5 décembre 2011, une consultation de différentes banques a été lancée. Le choix s'est porté à nouveau sur le Crédit Agricole.

Ouverture de crédit : 300 000,00 €

Durée : 12 mois

Euribor 3 mois moyenné	+1.50 % (base 365 jours)
Soit Euribor 3 mois moyenné (uniquement à titre indicatif)	+1.479 % (base 360 jours)

A titre indicatif, l'Euribor 3 mois moyenné d'octobre 2011 s'élève à 1.575 %

- Commission d'engagement : 0.25% l'an, soit 750 € payables par trimestrialités de 187.50 €
- Frais de dossier : 300 €

La convention passée indique la possibilité de renouveler cette ligne de trésorerie pour un an à partir du 6 décembre 2011. Cette possibilité permet de faire face à des dépenses, dans l'attente du versement des subventions et le recours à l'emprunt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Crédit Agricole.

2011-110 DEL/TARIFS MEDIATHEQUE

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les tarifs suivants pour la médiathèque à compter du 1^{er} janvier 2012.

MEDIATHEQUE		
ABONNEMENT 12 MOIS DE DATE A DATE		
	Tarifs 2011	Tarifs 2012
Abonnement individuel – adulte	10,00 €	10,00 €
Abonnement individuel – enfant au-dessous de 18 ans		5,00 €
Abonnement – famille	17,00 €	17,00 €
Abonnement tarifs réduits (chômeurs, rmistes, étudiants sur justificatif) – individuel adulte	5,00 €	5,00 €
Caution pour le prêt de DVD, CD ou CD ROM	50,00 €	50,00 €

2011-111 DEL/FRAIS DE BORNAGE – PARCELLE BB n°139

Monsieur le Maire présente le dossier.

Par délibération n° 2011-74, la commune a vendu à Monsieur DARTHOIS un ensemble de 153 m² environ situé sur la parcelle cadastrée BB n° 39 (zone UHb au PLU approuvé le 28/02/2011) constitué d'un penty de 71 m² à usage d'habitation, d'un bâtiment annexe contre le pignon ouest d'une surface de 29 m² environ et d'une courette en façade bordant la rue Marcel Sculler d'une surface d'environ 53 m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre note que seuls les frais d'acquisition seront à la charge du demandeur, les frais de bornage étant réglés par la commune.

2011-112 DEL/SUBVENTION SNSM

Monsieur le Maire présente le dossier.

La station de sauvetage en mer de Bénodet doit faire l'acquisition d'une vedette « *nouvelle génération* ». Il est proposé le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la subvention exceptionnelle de 1 000 € à la SNSM de Bénodet, subvention qui sera versée à la réalisation du projet.

2011-113 DEL/PRET D'HONNEUR

Monsieur Jacques Beaufils, adjoint aux finances, présente le dossier.

Afin de terminer sa formation scolaire, une demande de prêt d'honneur est sollicitée par un étudiant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- accorder un prêt d'honneur de 1 500 € remboursable aux conditions fixées par convention
- autoriser le Maire à signer la convention et à demander que les remboursements soient respectés dans les conditions fixées par la convention.

2011-114 DEL/MEDIATHEQUE / PRISE EN CHARGE DU TRANSPORT DES BENEVOLES POUR FORMATION

Madame Roselyne Javry, adjointe à la culture et au patrimoine, présente le dossier.

Depuis septembre 2011, une formation de base permettant d'acquérir des connaissances indispensables à la gestion et à l'animation d'une bibliothèque est dispensée à la Bibliothèque du Finistère, à laquelle participe une bénévole de la médiathèque de Combrit. Cette formation se déroule à Quimper, Gouesnou, et Landivisiau.

Les frais de repas et de déplacement peuvent être pris en charge par la commune en application du décret n° 91-573 du 19 juin 1991.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette prise en charge sur présentation des justificatifs de présence aux journées de formation et des justificatifs de dépenses pour tout bénévole participant à des formations de base.

2 - URBANISME

2011-115 DEL/DENOMINATION DU QUARTIER DE BONEZE

Monsieur Christian Loussouarn, adjoint à l'urbanisme, présente le dossier.

L'impasse privée aboutissant chez Mme CHAUVEL Béatrice, desservant actuellement 3 lots, doit être dénommée. Mme CHAUVEL, dans son courrier du 14/10/2011, suggère Impasse de BOT ENEZ.

Après vérification de la toponymie bretonne, les membres de la commission d'urbanisme proposent la dénomination suivante : Hent Bod Enez.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette dénomination.

2011-116 DEL/DENOMINATION DES VOIES DES QUARTIERS DE KERGULAN – PERIEN BONIS

Monsieur Christian Loussouarn, adjoint à l'urbanisme, présente le dossier.

Etant donné le nombre important de maisons d'habitation dans ce secteur, il devient urgent de procéder à la dénomination des voies et à l'attribution de numéros de rues.

La commission d'urbanisme propose les dénominations suivantes selon le plan ci-joint :

Partie de la VC n° 7 : HENT TIRINOU (*jaune*)

Partie de la VC n° 7, VC n° 92, 93,94 : ROUTE DE KERGULAN (*vert*)

VC n° 95.96.119 : HENT PERIEN BONIS (*bleu*)

Chemin desservant PENI CONAN : HENT PENI CONAN (*rouge*)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la dénomination des voies des quartiers de Kergulan et Perien Bonis selon le plan ci-joint.

1-1 MARCHES PUBLICS

2011-117 DEL/TERRAIN DE FOOTBALL – AVENANT NEGATIF N° 2

Monsieur Henri Stephan, adjoint aux travaux, présente le dossier.

Le présent avenant a pour objet de diminuer du montant initial du marché certaines prestations :

- suppression de la prestation abri de touche (-3 354.94 €)
- réfaction de prix sur la prestation lice - main courante (-2 290.00 €)

Le montant initial du marché concernant la création du terrain de football s'élevait à 260 301.28 € HT, le montant de la moins value s'élève à 5 644.94 € HT.

Compte tenu de la moins value de l'avenant n°1 s'élevant à 1 637.54 € HT, le nouveau montant du marché s'élève désormais à 253 018.60 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le montant de la moins value de 5 644.94 € HT du marché de travaux du terrain de football.

2011-118 DEL/CREATION D' UNE COMMISSION « MAPA » POUR LES PROCEDURES ADAPTEES

Monsieur Henri Stephan, adjoint aux travaux, présente le dossier.

Dans le cadre des marchés relevant de la procédure adaptée (MAPA), il est proposé au Conseil Municipal de créer une commission « MAPA » qui sera chargée de déterminer les offres les plus avantageuses économiquement.

La commission pourra également proposer d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Il est proposé au conseil municipal que la composition de la commission « MAPA » soit identique à celle de la commission d'appel d'offres mise en place en début de mandat, dont le Maire est le Président.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la création d'une commission « MAPA ».

Il décide que :

- la commission MAPA sera composée de 3 titulaires et de 3 suppléants qui sont les mêmes que ceux de la Commission d'Appel d'Offres et présidée par le Maire ou son suppléant
- le Président et les 3 membres susvisés auront voix délibérative
- les règles de quorum et de convocation seront identiques à celles régissant la commission d'appel d'offres
- la commission MAPA pourra proposer au Maire d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats

7- FINANCES PORT DE PLAISANCE

2011-119 DEL/TARIFS PORTUAIRES

Monsieur Gwen Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.
Après avis favorable de la commission portuaire et du conseil portuaire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les tarifs portuaires ci-joints à compter du 1^{er} janvier 2012

2011-120 DEL/CONTRAT DE PARTENARIAT RESEAU PASSEPORT/ESCALES

Monsieur Gwen Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.
L'objet de ce contrat est de permettre à la commune d'exploiter le concept d'échange de services de la SAGEMOR et de bénéficier de la gestion informatisée de celui-ci.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le contrat ci-joint entre la SAGEMOR et la commune de Combrit.

2011-121 DEL/IMPUTATION DU COUT DE LA GESTION ADMINISTRATIVE DU PORT ASSUREE PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Monsieur Gwen Pennarun, adjoint aux affaires portuaires, présente le dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- imputer, à compter de 2011, le coût de la gestion administrative du port par le personnel administratif de la commune en la fixant à 30% du coût d'un adjoint administratif de 2^{ème} classe (indice majoré 295) soit 6 049.59 €.
- prendre note que cette participation suivra l'augmentation du point appliqué aux traitements de la fonction publique territoriale

8 – DIVERS

2011-122 DEL/CONVENTION POUR LA REALISATION ET LE FINANCEMENT D'OUVRAGES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Henri Stephan, adjoint aux travaux, présente le dossier.
Les travaux d'effacement des réseaux rue de l'Odet (tranche 2) ont été réalisés en 2010 par l'entreprise CEGELEC et financés par la communauté de communes pour un montant HT de 135 059.72 €.

La commune, ayant la compétence « éclairage public », doit régler à la CCPBS les travaux d'éclairage publics réalisés lors des travaux d'effacement, à savoir 8 015.72 € HT, soit 9 586.80 € TTC.

Une convention a été réalisée à cet effet.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la convention avec la CCPBS pour la réalisation et le financement d'ouvrages d'éclairage public
- autoriser le Maire à la signer

2011-123 DEL/CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

Monsieur Jacques Beaufiles, adjoint aux finances, présente le dossier.

Dans le cadre des activités de l'association « Mein Ha Dour » qui contribue à l'entretien du patrimoine sur l'ensemble de la commune, il est prévu de mettre à sa disposition une débroussailleuse Honda 4 temps.

A ce titre, une convention a été établie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la convention entre l'association Mein Ha Dour et la commune de Combrit
- autoriser le Maire à la signer

2011-124 DEL/CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ENTRETIEN POUR LE DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire présente le dossier.

La commune a fait l'acquisition d'un défibrillateur qui a été installé au port de Sainte Marine.

Il est prévu un contrat de maintenance et d'entretien du matériel par la société D. Fibrillateur pour une durée initiale d'un an renouvelable.

La reconduction ne pourra excéder 2 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver la convention avec la société D. Fibrillateur
- autoriser le Maire à la signer

2011-125 DEL/CONVENTION AVEC LE SDEF

Monsieur Henri Stephan, adjoint aux travaux, présente le dossier.

Cette convention a pour objet le suivi sur le plan administratif et technique des marchés de travaux de modernisation et d'entretien de l'éclairage public de façon non exhaustive, en fonction du souhait de la collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- approuver cette convention
- autoriser le Maire à la signer

2011-126 del/Création des COmités de PILotage (COFIL) des PPR (Plan de Prévention des Risques) littoraux

Lors d'une réunion le 11 octobre 2011, il a été présenté la démarche de lancement des études préalables à l'élaboration des Plans de prévention des risques littoraux (PPR-L).

La prescription des PPR-L par arrêté préfectoral est assujettie à la composition des comités de pilotage (COFIL).

Aussi, la Préfecture souhaite connaître le nom des deux élus représentant la commune au sein de ces COFIL.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la nomination des deux élus suivants pour représenter la commune au COFIL :

- Jean Claude DUPRE, Maire
- Nicolas LE BERRE, Conseiller municipal

Pour information ...

Le Conseil Général nous sollicite pour l'acquisition d'une partie de la vallée du Corroac'h qui sera renaturée et dont les bâtiments de l'ancienne pisciculture seront détruits.

La séance est close à 21h55.

